

	Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)		
	Document d'information	Version n° 2 du 29 juin 2022	
Emetteur : DiCS Har-PM2		Validation : CLIN Central	
Destinataires : Tous les secteurs			

1 Objet et champ d'application

Cette procédure décrit la filière d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Cette procédure est applicable par tous les professionnels HCL, les stagiaires, toutes personnes intervenant dans la structure, quel que soit leurs champs d'actions, leur fonction.

2 Les déchets ménagers et assimilés (DMA)

2.1 Sont inclus dans cette filière

- Les déchets de **type ménager** : change, essuie - mains, déchets de repas, emballage, gobelet, gant, mouchoir, ...
- Les déchets **médicaments non réutilisables** (par exemple médicaments fractionnés), **sauf pour le site de Renée Sabran** ([Cf. déchets industriels dangereux](#))
- Les déchets coulants gélifiés avant élimination,
- **Les déchets de soins** : seringues, drains, pansements, perfusion, produits sanguins à usage thérapeutiques vides plasma et carte de contrôle ultime, compresse, gant, ... **y compris les déchets de patient nécessitant des précautions complémentaires.**



Si le patient est porteur d'une des infections suivantes, les déchets d'activité de soins sont à éliminer dans la filière **DASRI**, ainsi que les déchets issus d'une chambre avec précautions complémentaires risques épidémiologiques biologiques (REB).

	Charbon	Fièvres hémorragiques africaines
Fièvre jaune	Choléra	Orthopoxviroses, dont la variole
Poliomyélite	Peste, Rage	Typhus exanthématique
Maladie de Creutzfeldt Jakob et autres encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles humaines.		

2.2 Sont exclus de cette filière :

- Les déchets décrits dans la [procédure DASRI](#)
- Tout type de textiles (drap, chemise...)
- Les [déchets industriels dangereux](#) (chimiques, radioactifs, ...)
- [Les aérosols et récipients sous pression](#)
- Les [déchets valorisables](#) (papier, carton...)
- Les [stupéfiants et les médicaments périmés](#) (retour à la pharmacie)
- Les [produits cytotoxiques](#) et le matériel utilisé lors de leur administration
- Les [déchets anatomiques](#) (correspondant à des fragments humains non aisément identifiables)
- Les [pièces anatomiques](#) (partie du corps reconnaissable par un non initié)
- Les [déchets issus de secteurs spécifiques hautement infectieux](#) (L3 – L4 ou P3 – P4).

	Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)		
	Document d'information	Version n° 2 du 29 juin 2022	

3 La coordination déchets HCL

Coordonnateur central de la fonction Déchets Direction de la production et de la logistique	04-72-11-70-95
Hôpital Renée Sabran	04-72-11-70-95
Hôpital de la Croix –Rousse Hôpital F. Dugoujon Hôpital P. Garraud Siege des Célestins	Référent Déchets du GHN 04-72-07-26-51
Hôpital E. Herriot et Hélistation Centre de Soins Dentaires Hôpital des Charpennes siège Lacassagne et Ecole	Référent déchets du GHC 04-72-11-10-20
Groupe Est Restauration Centrale et stérilisation centrale Blanchisserie Inter Hospitalière du Lyonnais	Référent déchets du GHE 04-72-11-90-56
Hôpital Lyon Sud Hôpital A. Charial Pharmacie centrale Hospimag, Archives centrales	Référent déchets du GHS 04-78-86-59-45

4 Abréviations

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux

DiCS : Direction Centrale des Soins ;

Har-PM2 : Harmonisation des Pratiques et des Matériels des Para Médicaux

5 Documents de références

- Arrêté du 7 septembre 1999 modifié relatif au contrôle des filières d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques
- Arrêté du 6 janvier 2006 modifiant l'arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques
- Circulaire du 13 février 2006 relative à l'élimination des déchets générés par les traitements anticancéreux
- Décret du 6 novembre 1997 relatif à l'élimination des déchets d'activité de soins à risque infectieux et assimilés et des pièces anatomiques et modifiant le code de la santé publique
- Circulaire du 1^{er} février 1996 relative aux procédés de désinfection des déchets d'activités de soins
- Norme NF EN ISO 23 907 : 2012 relative aux boîtes et mini-collecteurs pour déchets perforants, les fûts et jerricanes,
- Norme NFX 30-511 décembre 2015, emballages des déchets d'activité de soins, Boîtes et mini-collecteurs pour déchets perforants - Spécifications et méthodes d'essai
- Norme NF X30-507 avril 2009, emballages des déchets d'activité de soins - Déchets d'activités de soin - Caisse en carton avec sac intérieur pour déchets d'activités de soins à risques infectieux
- Norme NF X30-501 décembre 2006, emballages des déchets d'activités de soins - Sacs pour déchets d'activités de soins mous à risques infectieux - Spécifications et méthodes d'essai
- Norme NF X30-505 décembre 2004, emballage des déchets d'activités de soins - Déchets d'activités de soins - Fûts et jerricanes en matière plastique pour déchets d'activités de soins à risques infectieux
- Avis relatif à la maîtrise de la diffusion des infections à Clostridium difficile dans les établissements de santé Français du 20 juin 2008. Haut conseil de la santé publique.

	Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)		
	Document d'information	Version n° 2 du 29 juin 2022	

6 Documents Associés

- Collecteur OPCT (*Fiche technique*)
- H-3-1-S Précautions complémentaires à appliquer par Infections et ou agent infectieux
- H-7-1 pathologie infectieuse à transmission complémentaires interhumaine
- P-1-1 Evaluation risques liés aux ATNC- CAT
- Les déchets ménagers et assimilés cf.
- Les déchets à risque chimique et toxique (DRCT) GED-PRT-0017
- Les déchets valorisables GED-PRC-0328 »
- Gestion des médicaments non utilisés par l'unité de soins GED-PRC-0072
- Elimination des déchets d'activité de soins (DAS) spécifiques du LBMMS GED-PRC-0327
- Procédure EBOLA : Maladie à virus Ebola - Conduite à tenir GED-PRT-0125

Auteurs : Groupe Har-PM2 « déchets » :

Contacts : Anne JOACHIM, DICS, anne-genevieve.joachim@chu-lyon.fr

Valérie RIVIERE, DRM, valerie.riviere@chu-lyon.fr

Date de 1ère version : V1juillet 2014

Mots clés : sac noir, déchet, ordure ménagère, médicaments, seringue, OM

Ce document est la propriété intellectuelle des Hospices Civils de Lyon. L'appropriation de tout ou partie du document doit faire l'objet d'un accord.